



Les autorisations données par le gouvernement permettent la reprise de toutes les activités ;

Cependant seuls quelques animateurs ont repris en juin. Merci à eux et Bravo.

OUVERTURE : quelle capacité après le 9 juin ?

Depuis le 9 juin et jusqu'au 30, la stratégie de déconfinement de l'administration médicale autorise une reprise avec des effectifs plus importants :

Vu les activités multiples de l'UATL les autorisations concernent :

1. Danse 50% de l'effectif de la classe (en principe dans les salles municipales aussi)
2. Activités d'apprentissage : conditions normales
3. Classe : 50% de l'effectif de l'établissement
4. Salle de conférences : 65% de l'effectif de l'établissement

Les deux dernières règles conduisent à un effectif maximum de 435 personnes.

Profitez-en ; revoyez-vous avant les grandes vacances.

Préparez-vous une rentrée active et dynamique

et vaccinée pour continuer à nous prémunir collectivement contre la diffusion du virus.

Le 14 juin 2021,

Le président - Éric HENRY